

## PCH - FICHE N° 8

ART D 245-14 du CASF

# Aménagement du Logement

### OBJET de L'INTERVENTION DEPARTEMENTALE

Correspond à la prise en charge des frais d'aménagement du logement concourant à maintenir ou améliorer l'autonomie de la personne handicapée par l'adaptation et l'accessibilité du logement ainsi que les coûts entraînés par le déménagement et l'installation des équipements nécessaires lorsque l'aménagement du logement est impossible ou trop coûteux.

Doit répondre à des besoins en lien direct avec les limitations d'activité de la personne pour améliorer ou maintenir l'autonomie de la personne handicapée ou assurer sa sécurité.

La personne handicapée doit être en capacité de bénéficier de ces aménagements.

### MODALITES D'INSTRUCTION

Comme pour toutes prestations, l'étude de la PCH Aménagement du Logement est soumise à un dépôt de dossier.

Les demandes d'Aménagement du Logement peuvent être formulées dans la demande que la personne handicapée dépose à la MDPH ou préconisées par l'ergothérapeute après étude de la situation.

Toutefois, en fonction de l'évaluation, le cahier des charges prendra la solution la moins onéreuse, et l'aménagement du logement sera reconsidéré si des aides techniques peuvent suffire à maintenir l'autonomie.

Elles concernent la résidence de la personne handicapée ou celle de la personne l'hébergeant dans le cadre familial.

Pas d'aménagement du domicile de l'accueillant familial à titre onéreux

Pas d'aménagement du domicile si les besoins résultent du manquement aux dispositions relatives à l'accessibilité du logement.

Elles doivent porter sur :

- L'adaptation des pièces,
- La circulation à l'intérieur
- Le changement de niveau
- La domotique
- La création d'une extension
- En cas de maison individuelle : motorisation extérieure, accès au logement depuis l'entrée du terrain, et du logement au garage.

### DECISION ET CONSEQUENCES

Le calcul de la PCH se fait sur devis.

Le montant maximum s'élève à 10.000 € sur 10 ans.

Les travaux devront débuter dans les 12 mois qui suivent la notification et être achevés dans les 3 ans.